

0207 FONDATION SUR-LA-VELLE - 2340 LE NOIRMONT

**Espace culturel de l'ancienne église
Restauration et adaptation de l'immeuble**

PREAMBULE

Abandonné en 1969, cet édifice de valeur situé dans le haut du bourg était voué à la démolition, la nouvelle église, située à proximité remplissant sa fonction première.

Sa mise sous protection, cantonale et fédérale, a motivé la constitution en 1988 d'une Fondation privée et neutre chargée de sa restauration et de son affectation à des buts d'animation culturelle. C'est sous l'impulsion de la Fondation Sur-La-Velle que grâce aux subventions fédérales et cantonales, ainsi qu'à des dons privés ou récoltés par l'Association des Amis de l'Ancienne Eglise du Noirmont que le bâtiment en partie dégradé a pu être mis hors d'eau et sécurisé.

En 2002, sous l'impulsion de son Président feu Alphonse Paratte, bien que résidant à Genève, avait gardé beaucoup d'attache dans son Jura natal, un groupe s'est constitué pour élaborer une solution simple et réaliste visant à réhabiliter le bâtiment pour les animations culturelles diverses durant toute l'année, les travaux entrepris en 1988 ne permettant l'exploitation des volumes que quelques mois par année.

VALEUR HISTORIQUE DE L'EGLISE

La lecture des différents documents, recherches et autres, menés à bien jusqu'en 1991, sous la direction des Instances fédérales et cantonales, et complétés par de nouvelles investigations faisant partie du mandat d'études octroyé en 2005, ont permis de confirmer la date supposée de 1513 pour la consécration du premier édifice religieux, en l'occurrence une chapelle, dont l'évêque de Bâle en avait autorisé la construction, le 18.03.1509.

De cette chapelle, il subsiste en plus de l'arcature d'une fenêtre obturée par une maçonnerie de moellons de pierre, au fond du chœur actuel, deux nervures de voûtes terminées par des culs-de-lampe à visage humain. Nous pouvons suivre l'évolution de cette chapelle jusque vers les années 1945, en sachant que d'importants travaux ont été effectués dans les années 1884-1886 et 1920-1922. Le bâtiment, comme indiqué en préambule, est classé d'intérêt régional, il est inscrit sur la liste des Biens culturels de la Confédération et sous la protection de l'Office de la culture/Conservation des monuments historiques de la République et Canton du Jura.

CONCEPTION

Après diverses études et propositions, le dossier de demande de permis de construire a été déposé en avril 2004; cette demande a abouti, en octobre de la même année, sous réserve à la fois d'un suivi et approbation de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura.

Lors des Journées du Patrimoine 2005, cet objet était inscrit au programme, afin de permettre aux visiteurs d'être informés des différentes études préliminaires à mener à bien pour ce type d'intervention permettant, de concilier à la fois les règles et usages en matière de conservation, et les contraintes d'exploitations propres aux activités envisagées par la Fondation. Dans un souci de transparence, cette dernière a régulièrement informé la population, par la presse régionale, de l'évolution du dossier.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Cet ensemble est composé de trois volumes juxtaposés, à savoir :

- Nef et collatéraux du XVII^{ème}, sur un niveau, accessible à la fois latéralement de plain pied et par le porche/choeur par un parvis/palier.
- Choeur du XVI^{ème} et XVII^{ème}, sur un autre niveau, accessible par trois marches, les deux volumes surmontés de combles accessibles, non praticables et pour la nef d'une double tribune accessible depuis le chœur/porche, par une paire de volées d'escalier.
- Sacristie du XX^{ème}, à deux niveaux, accessible par un escalier.

./.

PROGRAMME DES LOCAUX

A compter de la mi août 2006 et au fur et à mesure des investigations in situ, certaines hypothèses d'interventions ont pu être confirmées, d'autres ont permis d'orienter ou d'infirmer des options d'adaptations et d'interventions, en particulier pour le gabarit des tribunes et l'assainissement des parties maçonnées enterrées.

Les sondages et recherches ont conduit le team d'études à trouver, sur demandes des Instances fédérales et cantonales, avec lesquelles nous entretenons de très bons rapports de travail, de nouvelles solutions, spécialement pour les apports et les éléments en place, à adapter aux nouvelles fonctions.

Le principe de la conservation et de la restauration de l'édifice retenu en 2002 a été confirmé en 2006, en accord avec l'ensemble des partenaires et dans le respect des règles, les éléments techniques, d'exploitation et de confort, seront traités d'une façon contemporaine, pour que l'affectation de l'édifice réactualisé puisse donner satisfaction aux utilisateurs que ce soit pour les arts plastique, peinture et autres, et pour la musique.

En ce qui concerne la conservation-restauration, le concept développé, adopté à la suite des travaux préliminaires, sondages ou autres prévoit, pour autant que les finances le permettent, la conservation-restauration de la majeure partie des enduits, stucs et décors du XIXème encore existants sur les murs et les voûtes de l'église. Les témoins de décors ou d'éléments lapidaires antérieurs au XXème seront également conservés et présentés dans des "fenêtres archéologiques".

Dans la mesure du possible, l'ensemble des travaux sera mené à bien par des artisans locaux en étroite collaboration avec les spécialistes de la protection du patrimoine.

Par rapport au dossier au bénéfice du permis de construire délivré en 2004, des adaptations ont dû être apportées au projet, en particulier :

- Le public aura accès uniquement au niveau inférieur de l'édifice, à savoir, dans la nef, les deux collatéraux et le chœur, à l'exclusion des tribunes, dont celle du niveau inférieur a vu son gabarit considérablement modifié, les deux surfaces remaniées seront utilisables par un petit nombre de personnes affectées à la gestion et à la technique nécessaire à l'exploitation et à l'accueil de 230 à 250 spectateurs en configuration concert.
- La tribune inférieure n'étant plus accessible au public, sa desservance par un ascenseur devient inutile.
- La suppression de la table de célébration dans cet édifice désacralisé permet une utilisation du chœur rationnelle, la mise en place d'une estrade par exemple pour les chanteurs en est facilitée.
- L'installation d'un système mixte de chauffage et ventilation, alimenté par une pompe à chaleur qui logée dans le chœur permet à la fois une exploitation sans perturbations sonores pour la musique et le chant et respectueuse pour l'environnement.
- Un dispositif approprié de lambris destiné à la fois à soustraire de la vue du public les installations techniques et permettre les "accrochages" tout en corrigeant l'acoustique de l'édifice qui verra l'ensemble de ses surfaces assaini ou modifié permettant un usage sécurisé et rationnel des volumes complétés par une unité sanitaire, dont la configuration tient compte des recommandations à l'usage des non valides.

Les travaux en cours doivent pouvoir être terminés pour une mise à disposition des surfaces dans le crt du printemps 2008.

PROGRAMME D'ANIMATION

A sa création en 1988, la Fondation Sur-La-Velle, aidée par l'Association des Amis de l'Ancienne Eglise du Noirmont, s'est imaginée après le sauvetage de l'édifice, de l'animer par des évènements culturels qui étaient limités, à ce jour, à des manifestations essentiellement estivales; le bâtiment n'étant pas doté des installations techniques permettant une exploitation durant la saison froide et humide. Seules des expositions de sculptures et peintures ont pu être organisées à pleine satisfaction des initiateurs; à l'exception de la fin de l'été 2003 qui a vu dans ces murs une prestation musicale, confirmant et révélant à la fois la qualité acoustique de l'édifice. Fort de cette expérience, les études et travaux en cours doivent permettre de programmer à futur régulièrement, ce type de manifestation avec tout le confort voulu, en dotant les surfaces utiles d'un mobilier adéquat.

Toutes ces opérations n'auraient pas pu être imaginées ni menées à bien sans l'apport financier d'un grand nombre de personnes physiques et morales, en particulier du Canton, des Communes, des habitants et amis, un merci particulier à la Loterie romande qui, sans son précieux apport, n'aurait pas permis le bon déroulement des travaux, en cours.

Représentants du Maître de l'ouvrage

- feu A. Paratte	Genève	Président de la Fondation
- J. Bourquard	Les Breuleux	Président en remplacement de A. Paratte, décédé
- C. Froidevaux	Genève	Secrétaire de la Fondation

Responsables de la conservation du patrimoine

- J. Bottinelli	Berne	Section du patrimoine culturel et des monuments historiques en remplacement de M. A. Wyss
- M. Berthold	Porrentruy	Office du patrimoine historique en remplacement de M. Hauser

Team de travail

- J. Jaeger SA - A. Alberti	Fribourg	Architecte concepteur
- G. Aubry	Le Noirmont	Architecte réalisateur
- M. Jobin SA	Le Noirmont	Ingénieur civil
- IT-Idéales Technologies SA	Delémont	Ingénieur CVS
- Stampbach SA	Delémont	Ingénieur acoustique et physique du bâtiment
- Inelectro SA	Le Noirmont	Etude installations électriques
- Neuco SA	Prilly	Etude éclairage
- Atelier d'archéologie médiévale W. Stöckli	Moudon	Archéologue
- J. James	Prez-vers-Noréaz	Conservateur-restaurateur

J. JAEGER SA
A. Alberti

Fribourg, le 20 décembre 2007 /AA-fd